Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 43 (1951)

Heft: 1

Artikel: D'un événement à l'autre

Autor: Möri, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384691

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

43^{me} année

Janvier 1951

Nº 1

D'un événement à l'autre

Par Jean Möri

Tout compte fait, l'année qui vient de finir dans la fièvre politique, avec le premier demi-siècle, n'a pas été si mauvaise ni si bonne qu'elle aurait pu l'être! Après avoir émis cette constatation, M. de La Palice aurait ajouté peut-être que 1950 fut une année moyenne dans une époque tourmentée où une civilisation nouvelle s'efforce de supplanter l'ancienne. Un historien suisse estimait à deux ou trois siècles la durée de ces périodes transitoires entre une civilisation condamnée et celle qui lui succédera. En prenant la Révolution française pour base de départ de la période transitoire actuelle, nous aurions donc fait la bonne moitié du chemin rocailleux au terme duquel nos descendants trouveront enfin la paix et l'âge doré (car l'âge d'or n'est, paraît-il, pas destiné à l'espèce humaine, mais seulement aux âmes délivrées des corps trop actifs!). Et si l'on préfère retenir la guerre de 1870, on rallonge automatiquement le calvaire à gravir. Là encore, il semble que le destin inexorable est plus efficace que l'agitation et la prétention des hommes. Ce qui ne doit pas engager ces derniers à se reposer entièrement sur le destin du soin de tout régler, mais tout au plus les inciter à garder leur sang-froid, à bien réfléchir avant de prendre une décision sur la base d'une information sérieuse. Car ils ont très probablement les moyens d'adoucir les répercussions pour les hommes des heurts entre ce qui est condamné et ce qui doit apparaître, qui sait, même d'accélérer l'évolution et de rendre la révolution superflue.

Il faut honnêtement convenir que des efforts très grands sont faits chaque jour par d'innombrables institutions internationales ou nationales, par des organisations non gouvernementales, par des hommes d'Etat et par de simples citoyens du monde. Mais l'extrême dispersion de ces efforts nuit peut-être en définitive à l'efficacité. L'orgueil, collectif ou individuel, l'entêtement à considérer son système comme le seul valable, sont aussi néfastes. De même, la manie de maîtres d'école à répartir de façon arithmétique bonnes et mauvaises

notes, une à gauche, une à droite, une en arrière, une en avant, une en haut, une en bas, renforce-t-elle le chaos au lieu de contribuer à le dissiper.

I

Le monde sur un volcan

Il est un fait qu'une Organisation des Nations Unies lie, depuis le 26 juin 1945, les peuples « résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre, qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ». Ces peuples se sont engagés solennellement à unir leurs forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales, en prenant des mesures collectives efficaces « en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix ». Ils se sont expressément engagés à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans leurs relations internationales, « soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies ». Cet engagement va même jusqu'à donner pleine assistance à l'ONU « dans toute action entreprise par elle conformément aux dispositions de la présente charte » et à s'abstenir « de prêter assistance à un Etat contre lequel l'organisation entreprend une action préventive ou coercitive ».

Or, à peine quelques heures après l'invasion de la Corée du Sud par les Nordistes, la Commission des Nations Unies constatait déjà que cette invasion « prenait le caractère d'une guerre totale et qu'elle était de nature à mettre en danger la paix et la sécurité internationales ». Puis, ce même dimanche 25 juin, le Conseil de sécurité des Nations Unies, réuni d'urgence, adoptait une résolution, par 9 voix contre 0, demandant la cessation immédiate des hostilités et, aux autorités de la Corée du Nord, de retirer sans délai leurs forces armées sur le 38e parallèle. Elle invitait, enfin, les Etats membres à lui porter assistance dans l'exécution de cette résolution et à s'abstenir d'en faire autant pour les autorités de la Corée du Nord. Deux jours plus tard, le Conseil de sécurité recommandait aux membres des Nations Unies, par 7 voix contre 1 (celle de la Yougoslavie), d'accorder à la République de Corée « toute aide qui pourrait y être nécessaire pour écarter l'agression armée et rétablir la paix internationale et la sécurité dans cette région ». Plus de cinquante pays — dont l'Angleterre, la France et les trois partenaires du Benelux mirent en application cette recommandation. C'est aussi le 27 juin que le président Truman ordonnait aux forces américaines « de couvrir et de soulager les troupes gouvernementales coréennes ». Ceux qui revendiquent volontiers le monopole de l'objectivité, parce qu'ils critiquent de préférence la politique d'« expansion économique » des Etats-Unis et soulagent par répercussion la position idéologique inconfortable de l'U. R. S. S. et de ses satellites, prétendent que l'intervention américaine précéda de quelques heures le vote du Conseil de sécurité. Depuis que les troupes de l'ONU effectuent une retraite rapide devant l'agression des volontaires chinois, ils ont d'ailleurs une argutie de plus à faire valoir contre l'« impérialisme du grand capitalisme américain », coupable de ne pas s'être arrêté au 38° parallèle. En vérité, toutes ces contingences sont sans grande importance. Ce qui compte, c'est de respecter et faire respecter les règles de droit que l'on a librement édictées, sous peine de refaire l'expérience tragique des coups de force successifs tolérés par gain de paix, on sait trop bien au prix de quel résultat final.

Comme le suggère Trygve Lie, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, il faut imposer l'arbitrage des conflits collectifs, réagir en toutes circonstances contre l'agression armée, « libérer pacifiquement et de plus en plus vite les deux tiers de la race

humaine de la crainte et de la pauvreté ».

II

Neutralité et défense nationale

Cette guerre froide, devenue « bouillante » en Corée, au Viet-Nam et au Thibet, a forcément des répercussions politiques notables dans notre pays, où les problèmes de la neutralité et de la défense natio-

nale sont de nouveau à l'ordre du jour.

D'aucuns qui, hier encore, vitupéraient la neutralité, s'en font aujourd'hui les champions, avec les excès de zèle toujours de règle chez les néophytes! C'est le cas en particulier du Parti du travail, où l'étiquette « communiste » a été mise au rancart pour ne pas effrayer l'électeur. C'est le cas encore de quelques rares officiers suisses, qui considèrent, non sans raison d'ailleurs, que la Suisse est attachée à la civilisation continentale non seulement par le sentiment, mais par la raison, qu'elle a par conséquent le devoir de contribuer à sa défense commune. C'est le cas surtout de quelques méchants stratèges du Café du Commerce, à l'étranger, qui supputent les avantages qu'apporteraient cinq cent mille hommes bien entraînés à l'armée européenne encore dans les langes, à laquelle certains parlementaires seraient même tentés de contester les langes. Ceux qui ont eu le privilège d'entendre un des spécialistes les plus avisés des affaires militaires dans notre pays aux Rencontres suisses d'octobre 1950, à Macolin, sont désormais convaincus qu'il vaut mieux, pour l'Europe elle-même aussi bien que pour nous, que l'état-major suisse dispose de son armée pour défendre, contre n'importe quel agresseur éventuel, l'indépendance nationale et l'intégrité territoriale du pays. Défendre à tout prix un petit territoire, protégé, d'une part, par la nature et, d'autre part, par une armée dont l'esprit de corps est intact, c'est en définitive un devoir national qui suffit à notre bonheur. Ce n'est pas là signe de lâcheté, mais de nécessité politique, car la neutralité n'est ni vice ni vertu, a dit fort sagement M. le conseiller fédéral Petitpierre le 23 novembre 1950, au dîner de la presse étrangère. Il s'empressa d'ajouter: « Et tout d'abord elle ne nous empêche pas de demeurer fidèles aux principes qui inspirent la civilisation à laquelle nous participons et qui est le fruit de longues luttes et de longs efforts vers une forme de démocratie qui assure à l'homme le maximum de liberté dans tous les domaines, une liberté qui n'a d'autres limites que celles que lui impose le bien commun ou, si l'on veut, l'intérêt général, qui en toutes circonstances doit l'emporter sur les intérêts particuliers. Nous savons que cet effort n'est pas terminé et que la société humaine a devant elle de toujours nouveaux progrès à réaliser, comme elle a de toujours nouveaux problèmes à résoudre. Nous ne croyons pas que cette fidélité, qui se manifeste dans les institutions politiques et sociales auxquelles nous sommes attachés, et que nous nous efforçons constamment d'améliorer, puisse porter ombrage à qui que ce soit. Chaque peuple a son histoire, poursuit sa propre évolution, doit être libre de se donner les institutions qu'il considère les meilleures pour lui. »

Si le problème de la neutralité n'est contesté par aucun parti politique, celui de la défense nationale prête à des interprétations assez nuancées, particulièrement quand il s'agit d'ajuster les crédits aux besoins nouveaux. Le Parti du travail, par exemple, est contre tout crédit supplémentaire. Il considère que 300 millions par année suffiraient amplement à préserver le pays d'une invasion très problématique des puissances du bloc occidental. Quant à une attaque russe, elle est, paraît-il, plus invraisemblable encore. Si bien qu'il vaut mieux consacrer nos finances aux améliorations sociales encore nécessaires. D'autant plus que dans le deuxième cas les durs du parti bougeraient bien le petit doigt, mais pas en faveur des troupes de défense! Les autres partis - socialiste compris - ont exprimé à plusieurs reprises leur ferme volonté de contribuer à la défense du pays. Mais on eut l'étonnante surprise d'entendre, durant la campagne autour de la réforme des finances fédérales (deuxième édition de décembre), certains adversaires bourgeois du projet profiter de l'occasion pour pourfendre en même temps le projet de régime transitoire des finances et le programme militaire extraordinaire, évalué de façon sommaire à 1,4 milliard. Pareille indécence ne s'était pas vue depuis longtemps. Elle prouve bien que la démagogie trouve des adeptes dans les partis politiques les plus huppés et

même chez certain magistrat, dont la sévérité juvénile et désinvolte est d'ailleurs atténuée par les « mains dans les poches ». Comme nous aurons cet automne les élections au Conseil national, on peut prévoir une grande émulation sur ce thème riche en effets divers chez certains candidats pas trop scrupuleux, plus préoccupés d'assurer leur élection ou leur réélection que d'assurer à l'armée les moyens de remplir ses tâches. L'extrême facilité avec laquelle la première tranche 1950 de ce formidable crédit militaire extraordinaire a été acceptée au Conseil national (toutes les voix contre les cinq communistes) est d'ailleurs assez rassurante, bien qu'il ne faille pas mésestimer les méfaits temporaires de l'orgueil et de la vanité sur le caractère de certains candidats au suffrage universel. Jusque-là, d'ailleurs, le peuple — qui constitue la base saine et solide de notre démocratie — aura peut-être déjà donné quelques indices de sa volonté, ce qui évitera de trops grands impairs aux faibles.

N'est-il pas symptomatique que l'Union syndicale suisse se soit bornée, par l'organe de son comité directeur, à préconiser, le 22 décembre, « une couverture rapide des dépenses militaires extraordinaires, par l'introduction d'un nouveau sacrifice de défense nationale »? Cela ne saurait signifier une approbation inconditionnelle et prématurée d'un tel crédit, mais bien la volonté de donner à l'armée les moyens techniques nécessaires pour lui permettre d'assumer avec le maximum d'efficacité sa mission de défense nationale contre un agresseur éventuel particulièrement bien armé. Car c'est un fait de plus en plus évident que la classe ouvrière, dans notre pays, constitue la meilleure sauvegarde de nos institutions démocratiques. Il appartiendra aux techniciens de présenter aux Chambres fédérales un programme détaillé qui sera naturellement discuté et au besoin ajusté aux nécessités nouvelles. Des mesures devront être prises par le législateur afin que l'augmentation des dépenses militaires ne constitue pas une source de profits excessifs pour les fabricants de matériel de guerre.

Cette position syndicale en faveur de la défense de la démocratie suisse n'est pas nouvelle. Elle découla automatiquement du passage suivant puisé dans le programme de l'Union syndicale suisse approuvé dans ses grandes lignes par le congrès des 18 et 19 octobre 1933, puis réglé dans les détails en janvier 1934 par la Com-

mission syndicale:

Les syndicats s'affirment pour les principes de la démocratie. Par la propagande et un travail pratique, ils veulent gagner la population à leur conception d'une réglementation sociale équitable. Cette tâche présuppose l'existance d'un Etat démocratique et des libertés démocratiques. C'est pourquoi les syndicats mettent tout en œuvre pour la démocratie et son développement. Les syndicats revendiquent également pour eux le droit de disposer de soi librement et ils lutteront énergiquement contre toute tentative de limiter leur liberté et leur autonomie.

En 1936, le congrès syndical vota une résolution concernant la situation politique de la Suisse, dont nous extrayons ce passage:

La démocratie suisse est actuellement gravement menacée. La crise se prolongeant, des cercles étendus de la population sont près de désespérer et de douter que la crise puisse être surmontée par une solution démocratique. De plus, les conflits extérieurs jettent une ombre sur la Suisse, et des groupes réactionnaires mettent sans scrupule cette tension à profit pour diviser les travailleurs, pour restreindre les libertés et faire ainsi le jeu d'une minorité. La Suisse ne pourra surmonter ces dangers que si tous ceux qui s'affirment sincèrement en faveur de la démocratie et de son développement social s'unissent étroitement pour supprimer, en luttant positivement contre la crise, le terrain propice aux mouvements antidémocratiques et pour maintenir les bases spirituelles de notre démocratie.

Le congrès approuve l'attitude adoptée jusqu'ici par l'Union syndicale suisse à l'égard de la démocratie et déclare que toutes les organisations qui lui sont affiliées sont fermement résolues à défendre la démocratie suisse par tous les moyens et de tirer également toutes les conséquences que

comporte cette attitude.

Se basant sur ces principes, le congrès syndical s'oppose à toute participation et à toute collaboration avec des organisations ou des groupes à tendances antidémocratiques. La création d'un «Front unique» ou d'un «Front populaire» avec les communistes ou toute autre forme de collaboration avec les communistes ou des organisations soumises à leur influence, n'entrent pas en considération pour les syndicats. Toutes les fédérations affiliées et tous les organes de l'Union syndicale suisse sont tenus d'observer la même attitude.

Parmi les principes que tous les groupements, fédérations et partis désireux d'adhérer au Mouvement des lignes directrices, de 1936 également, s'engageaient à respecter, il y avait celui de reconnaître sans réserve la démocratie et de refuser catégoriquement toute alliance ou collaboration avec une organisation ou un mouvement antidémocratique. Le deuxième imposait une attitude positive à l'égard de la défense nationale militaire, économique et spirituelle. Un troisième principe prévoyait le respect des convictions religieuses des citoyens comme condition de la paix religieuse dans le pays.

Le 5 mai 1936, animée par le même zèle vital, l'Union syndicale adressait un mémoire concernant la défense nationale au Conseil fédéral. Le Comité de l'Union syndicale suisse constatait en préambule que la situation internationale s'était dangereusement aggravée et les risques de guerre considérablement accrus. Tout en rappelant que le mouvement ouvrier a toujours préconisé l'accord entre les nations, mais en tenant compte des expériences décevantes réalisées autour de nous, le Comité syndical approuvait le renforcement de la défense nationale militaire, mais préconisait de la compléter par une défense nationale économique. Dans ce but, il proposait de porter le crédit de 235 millions de francs prévus pour la défense

nationale à 500 millions et d'affecter la différence au financement de mesures destinées à combattre la crise et à ranimer l'économie. Dans ce mémoire presque prophétique, on parlait encore de « défense de nos valeurs morales », de la radio, « moyen des plus efficaces à mettre au service de la défense nationale spirituelle ». Et la conclusion est d'autant plus frappante que l'expérience ultérieure donna raison au Comité syndical suisse: « Il ne faut pas oublier, en effet, que la confiance que le peuple peut témoigner au gouvernement et à sa politique dépend dans une très forte mesure de l'attitude des autorités à l'égard des questions touchant la défense économique et spirituelle et des mesures qu'elles prendront à cet effet. La solution de tout le problème de la défense nationale dépend de cette confiance. » Le général et le Conseil fédéral s'inspirèrent manifestement de ces conseils dans leur action à travers les six années de la seconde guerre mondiale.

Le rapport de l'Union syndicale suisse couvrant les années 1936 à 1939 rappelait aussi les préoccupations du Comité syndical pour renforcer la défense nationale. Ce passage montre plus particulièrement le rôle bienfaisant joué par les syndicats durant la guerre, en étroite collaboration avec Armée et Foyer, service d'information directe du peuple créé par ce grand psychologue, le général Guisan:

Après la paix de Munich certaines craintes étant apparues dans la population, notamment en Suisse orientale, nous nous sommes occupés des moyens propres à renforcer la volonté et les possibilités de défense du peuple suisse. Le Comité syndical a décidé la convocation d'assemblées régionales d'hommes de confiance; ces dernières ont eu lieu dans presque tous les cantons au cours de l'hiver 1938/39. Nous avons renseigné les participants sur les possibilités de défense de notre pays contre une attaque de l'étranger; nous avons également montré par quels moyens la classe ouvrière organisée peut contribuer à renforcer le potentiel de résistance et à étouffer les courants défaitistes éventuels. En outre, l'Union syndicale a pris l'initiative en vue de mettre sur pied un programme d'action du Mouvement des lignes directrices. Ce programme d'action immédiate pour «la liberté et l'indépendance de la Suisse» précise, par des revendications concrètes, ce qu'il serait encore opportun d'entreprendre pour renforcer la volonté et les possibilités de défense de la démocratie suisse.

Nous sommes en mesure de constater que ces actions, de même que d'autres déclenchées dans le même but par d'autres milieux de la population, ont entraîné un renversement extrêmement réconfortant de l'opinion. Au cours du printemps déjà, le peuple suisse était décidé, à une écrasante majorité, de se défendre quoi qu'il arrive, et jusqu'à la dernière goutte de son sang. L'Exposition nationale, de même que d'autres manifestations récentes ont encore renforcé cette unanimité.

C'est encore le congrès syndical d'octobre 1941 qui recommandait le prélèvement d'un deuxième sacrifice de défense nationale et une imposition plus forte des bénéfices de guerre et des objets de luxe, car, disait-il, « plus les charges de guerre seront réparties d'une manière efficace et plus fortes seront notre capacité de résistance et notre volonté de tenir ».

Nous pourrions multiplier encore de telles citations. Mais cela n'ajouterait pas grand-chose à notre démonstration qui tendait à établir que quand il s'agit de défendre l'indépendance et l'intégrité du territoire national, les syndicats sont à l'avant-garde.

Il nous suffira de résumer la position du mouvement syndical suisse, toujours en faveur d'une défense nationale efficace, c'est-à-dire aussi de moyens techniques capables de l'assurer, dont la couverture financière devra être assurée de manière sociale. Le Conseil fédéral et le Parlement seront bien inspirés de tenir compte, dans une mesure à déterminer, de la proposition formelle présentée récemment par l'U. S. S. d'assurer la couverture des dépenses militaires extraordinaires par un sacrifice de défense nationale. La rejeter complètement serait plus qu'une faute, une maladresse aux conséquences politiques fâcheuses.

III

Pour soulager les victimes de la guerre

Neutralité politique ne signifie pas indifférence. Au contraire, la Suisse a non seulement compati aux souffrances des peuples touchés par la guerre, mais s'est efforcée de les atténuer dans la mesure de ses moyens. C'est ainsi que, de 1944 à 1948, le Don suisse d'inoubliable mémoire répartit des secours appréciés un peu partout pour une somme de 205 millions de francs en chiffres ronds. Dans ce chiffre, les contributions de la Confédération avant tout et des cantons représentent naturellement la grosse part. Mais la collecte de 1945, pour ne citer que celle-là, rapporta tout de même la coquette somme de 46 millions de francs. Pour un petit pays de 4,5 millions d'habitants, il faut bien reconnaître que ce résultat était remarquable. Celles qui lui succédèrent allèrent en s'amoindrissant, comme il fallait bien s'y attendre. Le Don suisse livra surtout des denrées alimentaires de première nécessité, à une époque où la pénurie était encore épouvantable, des vêtements, des chaussures, des meubles, des baraques d'habitation, des médicaments, des articles de pansement et d'hygiène. Il installa aussi des hôpitaux et dispensaires, des homes d'enfants et des centres sociaux.

Pro Juventute s'acquit aussi de rares mérites par le placement dans les familles suisses d'enfants victimes de la guerre. Toutes les organisations syndicales ou mutuelles helvétiques, les associations philanthropiques participèrent à cette émulation générale.

Il nous plaît, d'autre part, de mentionner tout particulièrement les extraordinaires mérites de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, patronnée par l'Union syndicale suisse, dont le « colis suisse » est

connu bien au delà des frontières européennes.

Pour apprécier la reconnaissance que valut à notre pays en général ces grandes œuvres humanitaires, il faut avoir participé à une manifestation populaire quelconque organisée en France ou ailleurs. Dès qu'on savait dans l'auditoire que parmi les hôtes étrangers la Suisse était représentée, les orateurs montaient spontanément à la tribune dire leur reconnaissance envers le pays dont l'emblème est la croix blanche sur fond rouge. C'était d'autant plus émouvant qu'à l'époque déjà de vilains oiseaux s'oubliaient dans leur nid, que certains d'entre eux profitaient même de leur voyage à l'étranger

pour calomnier leur pays de façon indigne.

L'Aide suisse à l'Europe reprit la succession du Don suisse. Jusqu'à la fin de 1950, elle organisa diverses actions d'entraide partout où la misère sévissait. Outre ses mérites intrinsèques de dispensatrice de secours équivalant à une quinzaine de millions de francs, cette organisation eut l'avantage de faire collaborer étroitement les principaux mouvements philanthropiques du pays pour une action coordonnée à l'étranger, c'est-à-dire l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, l'Entraide protestante, l'Union suisse de charité, l'Œuvre de secours aux enfants juifs et l'Association suisse de secours aux israélites. Il est équitable de rappeler l'effort parallèle de toutes ces organisations avec le Don suisse pour soulager les plus douloureuses misères dans le monde.

On sait que l'Aide suisse à l'Europe procédera à une nouvelle collecte en 1951. Nous nous efforcerons de la soutenir, même si une certaine lassitude philanthropique se manifeste jusque dans nos milieux, où l'on croit trop volontiers être les seuls à consentir des sacrifices volontaires pour soulager les misères humaines. Même si tel était vraiment le cas, ce ne serait pas une raison suffisante pour modérer son zèle charitable, car on donne non pas pour imiter les autres, mais pour obéir à sa propre conscience. Dans le domaine de la charité, l'expérience prouve bien d'ailleurs que les gens aux ressources les plus modestes sont en fait les plus généreux, probablement parce qu'ils ont éprouvé eux-mêmes, une fois ou l'autre, les effets de la pauvreté. Comme, en l'occurrence, il ne s'agit pas tant de lutter contre la pauvreté, mais de soulager d'indicibles misères, nous voulons espérer que la collecte 1951 de l'Aide suisse à l'Europe rapportera davantage que le million et cent mille francs rassemblés avec peine l'an passé.

Dans sa session de décembre, le Conseil national approuva l'arrêté fédéral ouvrant un crédit de 3 millions de francs pour l'Aide suisse à l'Europe, afin qu'elle puisse continuer et intensifier son œuvre aux profits des réfugiés et des expulsés de l'Europe centrale. De plus, un crédit de 620 500 fr. a été ouvert pour financer l'accueil de réfugiés âgés, malades ou invalides, ainsi qu'une dernière contribution de 1 318 248 fr. à l'Organisation internationale pour les réfugiés afin qu'elle puisse terminer la période complémentaire d'activité du 1^{er} juillet 1950 au 30 septembre 1951. Le message du 10 novembre 1950 présenté à ce propos par le Conseil fédéral aux Chambres fédérales brosse le tragique tableau de la misère humaine illustré par le nombre de 60 millions de réfugiés dans le monde, dont 15 millions seulement en Europe. Nous nous proposons de revenir sur la question quand l'action de l'Aide suisse à l'Europe aura été engagée.

IV

Reprise économique

Comme il fallait évidemment s'y attendre, la menace politique eut des répercussions immédiates sur le plan économique. La demande de marchandises s'était relâchée sensiblement et le spectre du chômage était réapparu dans le monde entier à la fin de l'année 1949 et au début de celle dont on vient de sonner le glas. En janvier 1950, le nombre des chômeurs aux Etats-Unis approchait 4,5 millions, en Belgique 310 000; en décembre 1949, la bizone allemande comptait 743 000, la France 153 000 et l'Italie, en octobre 1949, 1 480 000 chômeurs. Dans notre petit pays, le nombre des chômeurs atteignait de nouveau le chiffre inquiétant de 30 000 en chiffres ronds pour janvier 1950, 20 000 en février et 10 000 en mars. On reparlait alors sérieusement de lutte contre le chômage et de politique du plein emploi à réaliser coûte que coûte, pour reprendre le mot d'un conseiller fédéral dans une période cruciale de la deuxième guerre mondiale. A la trente-troisième session de la Conférence internationale du travail, saisie d'un rapport très documenté du B. I. T., La lutte contre le chômage, et d'une étude non moins fouillée d'un groupe d'experts nommés par le secrétaire des Nations Unies, Mesures d'ordre national et international en vue du plein emploi, un grand débat s'engageait sur cette brûlante question. Le projet de résolution déposé par le groupe ouvrier considérait le chômage et le sous-emploi « comme des maux sociaux curables par des mesures appropriées, à l'application desquelles les Nations Unies, les différentes institutions spécialisées, les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs ont à apporter un concours essentiel, sans préjudice des libertés fondamentales de l'individu ». Suivaient une série de recommandations détaillées dont les gouvernements pouvaient naturellement faire ce qu'ils voulaient. La résolution fut votée grâce aux voix des délégués gouvernementaux et naturellement ouvriers. Obnubilés par la crainte panique du « dirigisme » — crainte que partageaient malheureusement nos deux délégués gouvernementaux — le groupe des employeurs vota contre ce texte. Il négligea par conséquent de faire la démonstration bon marché qu'il était prêt, en collaboration avec les autorités publiques et les organisations ouvrières, à tout mettre en œuvre pour faire reculer le chômage, bien que les délégués ouvriers aient accepté d'ajouter au texte cité plus haut et que nous avons souligné: « ...sans préjudice des libertés fondamentales de l'individu. » Malgré cette faute, l'expérience et la raison montrent que les associations d'employeurs appuient dans une certaine mesure nos efforts dans la lutte contre le chômage. C'est bien pourquoi cette pusillanimité extrême est d'autant moins compréhensible. Elle ressemble étonnamment à la défense dérisoire de l'autruche qui cache sa tête dans le sable à l'approche du danger.

Dans les Droits du Travail, à l'époque, nous nous étions occupé sérieusement de la lutte contre le chômage, dans une série d'articles consacrés au plein emploi. Ce n'est ni à la sagesse des gouvernements acquis à une meilleure coordination internationale des économies, ni à leur volonté d'aider les pays économiquement arriérés dans leur effort d'industrialisation et d'augmentation de la production, ni même à l'augmentation des niveaux de vie des grandes masses consommatrices pour faciliter l'écoulement du travail des hommes que l'on doit le brusque recul du chômage. C'est simplement à cet accident imprévisible: l'invasion de la Corée du Sud par les conquérants du Nord! Si douloureuse que puisse être cette constatation humiliante pour l'honneur des hommes, c'est de nouveau l'esprit de rapine et de guerre, de conquête et de domination, qui mit en branle la course aux armements dans le monde entier et fit enfler la demande des produits finis et des denrées alimentaires par répercussions successives dans tous les pays du monde.

M. Langley, dans le Bulletin of the Oxford University Institute of Statistic de novembre 1950 a publié une intéressante étude sur les dépenses militaires des principaux pays. Il résulte des tableaux que nous avons sous les yeux que les pays signataires du Pacte atlantique, avec en plus la Suède, la Suisse et la Turquie, sacrifiaient à l'armement 4,408 millions de dollars des Etats-Unis pour 1949 ou 1949/1950. Les Etats-Unis d'Amérique, dans la même période, dépensaient 13 milliards et le Canada 350 millions de dollars. De l'autre côté du rideau de fer, l'ensemble des dépenses militaires orientales « estimées » par notre auteur était alors de 17 523 millions de dollars des Etats-Unis, dont 15 000 millions pour la Russie seule. La Chine n'est pas comprise dans la statistique, ce qui est évidemment regrettable. Cela faisait 7,4% du revenu national pour la Grande-Bretagne, 5% pour la France, 2,5% pour la Belgique, 6,1% pour les Pays-Bas, 10 à 12% pour l'U. R. S. S., 5,9% pour les Etats-Unis et 3% pour le Canada. L'ensemble des pays envisagés dépensaient donc plus de 35 milliards de dollars en chiffres ronds. Ce n'était déjà pas mal. Mais pour la nouvelle période de 1950 ou 1950/1951, les dépenses envisagées pour l'Europe occidentale, les Etats-Unis d'Amérique et

le Canada se monteraient à 32 milliards et demi de dollars. Et le sommet est encore loin d'être atteint si l'on s'en réfère aux communications de ceux qui osent publier leurs décisions. On ignore naturellement les chiffres des grandes démocraties populaires et de l'U. R. S. S. en particulier. On peut être certain qu'ils ne sont pas inférieurs proportionnellement à ceux des pays occidentaux.

Cela signifie que le génie des hommes est de nouveau voué à la destruction et à la mort avant tout. Ce qui nous fait déplorer une animation aussi artificielle et redoutable de l'économie, même si,

pour longtemps, la préoccupation du chômage disparaît.

Comme à l'accoutumée, l'expansion de la demande entraîne l'augmentation des prix. Selon une communication du B. I. T., le coût de la vie enregistré en août 1950 augmentait dans 32 pays et diminuait dans 12. Depuis, la hausse est assez générale partout.

V

Les effets en Suisse

Dans notre pays, où la population a passé de 4 265 703 en 1941 à 4 696 057 en 1950, l'expansion économique est incontestable. Cette prospérité se vérifie entre autres au développement progressif de nos exportations, qui ont augmenté de 33% de juillet à novembre en comparaison du premier semestre de l'année, alors que les importations se gonflaient également de 50%. L'augmentation de 2,7% des effectifs de l'industrie au cours du troisième trimestre, comparé au deuxième, est un témoignage. Cet effectif de la main-d'œuvre industrielle est encore de 25,6 % plus élevé que le niveau moyen de 1938. Le nombre des chômeurs, de 6219 en novembre, bien qu'il soit plus élevé qu'en octobre, est inférieur de 4567 unités sur le même mois de l'année 1949. C'est encore un signe indiscutable d'expansion. Un autre indice qui ne trompe pas, c'est le record de 8263 logements construits dans les communes de plus de 2000 habitants durant le premier semestre écoulé, dont 51,3 % (63,4 % en 1949) étaient subventionnés par les pouvoirs publics. Voilà un résultat qui atténue les appréhensions que nous avons marquées lors du rejet de la loi fédérale sur le subventionnement à la construction de maisons d'habitations. Souhaitons que cette agréable surprise soit confirmée à l'avenir, même quand les subventions accordées auparavant, mais non utilisées, seront épuisées.

L'augmentation du coût de la vie était encore de 58,2% en mai, quelques semaines avant le déclenchement de l'agression communiste en Corée. En novembre, elle devait passer à 60,9%, soit une nouvelle augmentation de 2,7% en l'espace de six mois. N'oublions cependant pas de relever que, durant le premier trimestre de 1950, l'indice des salaires réels s'est accru de 2,1% grâce, d'une part, aux

modiques améliorations nouvelles obtenues dans certains secteurs, mais surtout au fait que l'indice officiel du coût de la vie s'était réduit de 1.8% dans le même temps. Il est évident que la hausse des prix entraîne pour les travailleurs une perte de pouvoir d'achat insupportable à la longue. Ce qui incita le Comité syndical à exprimer des craintes sérieuses dans son communiqué du 22 décembre dernier et à formuler le vœu que l'on donne de nouveau au Service fédéral de contrôle des prix, prématurément démobilisé, les moyens de freiner l'accroissement dangereux. Une vingtaine de jours plus tard, samedi 13 janvier, saisi des mêmes craintes, le Conseil fédéral, dans une proclamation au pays, invitait solennellement industriels, commerçants, paysans, employeurs, ouvriers et employés à « abandonner l'idée d'élargir ses marges de bénéfices et d'augmenter indûment ses revenus, quels qu'ils soient, du salaire aux notes d'honoraires, des traitements aux dividendes et aux répartitions diverses ». Les milieux patronaux sont assez mal à l'aise maintenant d'avoir insisté pour la liquidation de la Commission de stabilisation économique des prix et des salaires, même en réduisant sa tâche à un simple rôle consultatif. La presse insiste, de plus, auprès des pouvoirs publics pour reprendre cette collaboration. Mais dans le monde ouvrier on n'est plus très empressé à reprendre une telle expérience au moment où la conjoncture s'élève de nouveau, alors que du côté patronal on s'est empressé d'en revenir à la liberté de mouvement, au bord de la légère dépression qui s'annonçait. Reste à déterminer quelle est la tactique la plus fructueuse pour les travailleurs, celle qui permet de profiter de la haute conjoncture économique jusqu'à ses extrêmes limites, au risque de s'engager dans l'inflation toujours désastreuse pour les gagne-petit, ou celle qui consiste à mesurer ses prétentions et d'améliorer de façon plus discrète peut-être, plus durable aussi, le salaire réel tout en maintenant le pouvoir d'achat de la monnaie. Ce problème va se poser avant qu'il soit longtemps si l'on en juge au communiqué éploré du Conseil fédéral auquel nous venons de faire allusion.

En attendant, le Conseil fédéral ferait probablement bien de prendre les devants et de renforcer les pouvoirs du Service fédéral de contrôle des prix, comme le lui demande l'Union syndicale et plusieurs cartels cantonaux. Plus les prix se seront élevés et plus il sera difficile de trouver une solution conforme aux intérêts de la collectivité nationale. Car les travailleurs refuseront de faire jeu de dupes.

Dans cette ronde, il est nécessaire de s'arrêter au revenu net de la Suisse, estimé provisoirement à 17 milliards de francs pour 1949, contre 17,6 milliards en 1948. Ce léger recul de 4% est assez incompréhensible puisque 1949 vit un tassement conjoncturel assez marqué. Soyons tranquilles: malgré un début d'année assez inquiétant, il est probable que 1950 récupérera cette légère perte, peut-être

même au delà. Il est intéressant de détailler la répartition de ce revenu, dont « 10,04 milliards proviennent du revenu du travail des salariés, soit 9223 millions pour salaires et 817 millions comme contributions sociales des patrons. Les prestations en nature sont comprises dans ces chiffres, mais pas les pensions, les prestations des caisses de bienfaisance, qui ne sont compensées par aucune production équivalente. Le revenu des personnes travaillant pour leur compte (salaire de direction et profits) s'élève à 3,6 milliards de francs. Il s'est donc plus fortement réduit que le revenu du travail des salariés. Le recul proportionnellement le plus grand des personnes travaillant pour leur compte est enregistré par les agriculteurs, les hôteliers et restaurateurs. »

Pour se faire une opinion un peu plus claire de la répartition de cet estimable revenu — constitué par la production totale des marchandises, des services rendus et utilisés — il serait souhaitable que le statisticien dise combien de personnes sont comprises dans chacun des groupes mentionnés. Cela permettrait d'apprécier mieux la relativité de chaque moyenne, puisque les intéressés pourraient utilement comparer avec leur propre situation. Ce complément d'information souhaitable montrerait probablement que la réduction d'un poste global peut avoir des effets différents suivant le nombre de personnes comprises dans le calcul.

VI

Nouveau départ international

Dans le mouvement syndical international, on attendait à pied d'œuvre la nouvelle Confédération internationale des syndicats libres (C. I. S. L.). Car s'il est relativement aisé de sortir d'une Fédération syndicale mondiale (F. S. M.) sous tutelle de plus en plus nette du Kominform — lui-même au service exclusif de la politique d'expansion de l'U. R. S. S. — il est beaucoup plus difficile de créer une nouvelle organisation viable. C'est assez compréhensible, car ni les hommes ni les sociétés ne tiennent à renouveler des expériences fâcheuses. Les déceptions ont le mérite de dessiller les yeux, mais aussi le désavantage de transformer l'esprit critique, absolument nécessaire aussi dans les syndicats, en un scepticisme débilitant. Alors qu'on a toléré si longtemps dans l'ancienne organisation l'asservissement à une grande puissance, l'agitation politique au détriment de l'action syndicale, le gavage tendancieux à l'information objective, l'improvisation dispendieuse à la bonne organisation, l'effet immédiat aux constructions durables, la poussière des mots au résultat effectif, le spectacle à la confrontation des idées, on exige de la nouvelle organisation une indépendance totale et des réalisations positives et rapides.

Après la première année d'activité de la Confédération inter-

nationale des syndicats libres, le bilan est positif.

D'abord, l'indépendance de la nouvelle organisation à l'égard des gouvernements, des partis politiques et des confessions religieuses — comme chez nous — est complète. Sans doute, certains militants suspectent-ils la C.I.S.L. de subir la sujétion des Etats-Unis. C'est une légende astucieuse que s'efforcent de répandre les calomniateurs communistes avec un succès de plus en plus réduit. En fait, les deux grandes centrales syndicales nationales du Nord de l'Amérique, l'A. F. L. et le C. I. O., sont deux membres sans privilège spécial de la C. I. S. L. Elles se comportent même avec une admirable discrétion, malgré l'apport d'une quinzaine de millions de membres sur un effectif total de 51 millions répartis dans cinquante-neuf pays. Ce sont elles qui ont proposé Bruxelles comme siège et elles ont voté, comme les autres délégations du congrès de fondation, en faveur du Belge Paul Finet pour la présidence et du Hollandais Jacobus Oldenbroeck pour assumer le secrétariat général de l'organisation. Aucune centrale syndicale européenne ne serait allée plus loin dans la voie du désintéressement.

D'autre part, la démocratie syndicale joue sans accroc. Les membres ont la satisfaction d'être considérés non pas en rapport du nombre de leurs membres et de leur contribution financière, mais pour leur valeur intrinsèque et pour leur œuvre. Les différents organes statutaires sont convoqués régulièrement, ce qui est important, et leurs décisions sont fidèlement exécutées, ce qui l'est davantage, sans empiéter sur l'autonomie des centrales syndicales nationales ou des internationales professionnelles. Le secrétaire général ne cherche pas à dépasser son rôle. Des collaborateurs choisis avec discernement l'aident avec succès à assumer l'administration, la représentation dans les grandes institutions internationales, l'information des différents échelons et l'exécution des grandes tâches qui lui ont été confiées soit par les statuts, soit pas les différents organes compétents. Alors que le secrétaire général de la F. S. M. dédaignait les conférences internationales du travail, même après avoir été obligé de collaborer avec l'O. I. T., Oldenbroeck participa à la trentetroisième session, en 1950, à Genève, où il fut acclamé secrétaire ouvrier sans que la moindre opposition se fût manifestée. Son sens de l'organisation, son entregent et sa connaissance des problèmes rendirent les plus grands services au groupe ouvrier. De même, il prête son concours au groupe ouvrier du conseil d'administration du Bureau international du travail. Une collaboration du même genre est d'ailleurs engagée avec le Conseil économique et social des Nations Unies et à l'administration du Plan Schuman.

La première année d'âge n'était pas encore terminée que la C. I. S. L. avait déjà un bureau à New-York, où l'on procède actuellement à la construction du nouveau building de l'Organisation des

Nations Unies. Au cours de ce mois de janvier s'ouvrira à Genève un bureau chargé plus spécialement des rapports avec les grandes institutions internationales. Un centre d'information et de consultation en Asie, ainsi que trois bureaux auxiliaires répartis dans différentes régions de ce continent sont envisagés, car le syndicalisme libre entend étudier les problèmes et leur chercher une solution sur place. Un secrétariat régional européen exécutera désormais le travail du Comité syndical consultatif pour le Plan Marshall, dont le siège est à Paris. Des missions ont parcouru l'Asie et l'Afrique. L'une d'elle, à laquelle Richard Bringolf, secrétaire de la Chambre vaudoise du travail, eut l'honneur de participer, parcourut l'Afrique du Nord. Nous aurons l'occasion de publier un article de notre collègue à ce propos dans un prochain numéro de notre revue. D'autres missions du même genre sont en préparation ou en cours d'exécution.

Actuellement, un programme est à l'étude pour une action générale en faveur de la sécurité de l'emploi, de la paix et de la liberté. Parmi les autres objectifs, immédiats ou lointains, signalons l'action engagée contre l'inflation par le renforcement ou l'institution du contrôle des prix, une enquête selon des normes de départ uniformes sur les comptes de ménage, la défense des travailleurs dans les professions libérales, la défense du droit d'association, la lutte contre le travail forcé, la sécurité sociale et la question de la durée du travail, dont le récent congrès de l'Union syndicale suisse s'est occupé. Ces derniers points figurent d'ailleurs à l'ordre du jour des grandes institutions internationales, particulièrement de l'O. I. T. C'est donc dans ces enceintes supérieures que l'action syndicale libre se développera. C'est encore dans le même cadre que l'on envisage d'apporter une contribution efficace à l'aide technique aux pays arriérés, sur laquelle on fonde de grands espoirs. La lutte contre le chômage, l'augmentation des niveaux de vie, particulièrement dans les pays sous-développés, la sécurité de l'emploi sont naturellement d'autres objectifs essentiels sans cesse à l'ordre du jour d'une grande internationale syndicale qui se respecte.

Enfin, très gros avantage, la Confédération internationale des syndicats libres a trouvé un accord avec le comité de coordination des secrétariats professionnels internationaux. La conférence des délégués des S. P. I., réunie à Amsterdam les 14 et 15 décembre 1950 a décidé, en effet, de recommander aux secrétariats professionnels internationaux de prendre part aux activités régionales de la C.I.S.L. et d'y apporter une contribution financière, le comité de coordination susmentionné devant servir d'organe de liaison. Avec sagesse, la collaboration loyale a été préférée à la mise sous tutelle inacceptable pour des organisations conscientes de leur dignité, de leur passé et de leurs états de service.

Ce n'est pas le travail qui manque, ni les bons ouvriers pour l'exé-

cuter: la C. I. S. L. a désormais un avenir assuré. Qu'elle persévère en préférant la lutte pour quelque chose à celle contre une idéologie. Elle ne peut naturellement choisir toujours son terrain d'action et doit bien parfois répondre à ses détracteurs intéressés. Mais que ses chefs se souviennent sans cesse que c'est à ses réalisations qu'elle sera jugée.

VII

Dans notre mouvement syndical suisse

L'Union syndicale suisse ne pouvait décemment demeurer dans une Fédération syndicale mondiale transformée en instrument de l'U. R. S. S. Elle le pouvait d'autant moins qu'elle entretient des liens de confiance depuis très longtemps avec les centrales syndicales nationales du continent, qui s'étaient retirées les unes après les autres de la F. S. M., et cohabita avec elles dans la F. S. I. sacrifiée. Comme elle adhéra sans enthousiasme à une expérience d'union entre les antinomies que constituent le syndicalisme libre et le syndicalisme au service de l'Etat, elle sortit de même de la F. S. M. le 18 juin 1948.

Mais l'Union syndicale suisse ne pouvait évidemment pas se retirer définitivement dans sa tour d'ivoire sous prétexte d'une neutralité qui ne saurait empiéter le domaine syndical. Nous n'avons jamais prétendu être neutres en ce qui concerne les idées, mais avons sans cesse affirmé et défendu notre indépendance envers les pouvoirs publics, les associations patronales et les partis politiques. A l'heure où l'interdépendance des intérêts des travailleurs libres, dans le monde entier, est plus évidente que jamais, nous ne pouvions déserter la bataille sociale sur le plan international. Une prétention pareille n'aurait pas été comprise. Nous nous serions rendus inutilement odieux à nos camarades de lutte auxquels nous sommes fraternellement unis. « Y en a point comme nous » est une formule digestible quand elle sort avec un humour narquois du Quart d'Heure vaudois de M. Chevallier, mais elle ne passe décidément pas quand elle vient d'une centrale syndicale sérieuse. C'est bien pourquoi la décision complémentaire du congrès syndical suisse, le 30 octobre 1950, à Lucerne, d'adhérer à la Confédération internationale des syndicats libres n'a surpris personne. On ne saurait en dire autant en ce qui concerne l'écrasante majorité de 325 voix contre 22. Les meilleurs observateurs n'auraient osé prédire une pareille défaite communiste. Il est juste de reconnaître que les événements de Corée ne leur étaient guère favorables, puisqu'ils montraient le sérieux qu'il fallait accorder aux prétendus partisans de la paix, décidés à l'imposer même par un massacre général! La résolution votée par le congrès syndical est fort nuancée. Elle réprouve « tout essai de domination au sein d'une nouvelle internationale, de quelque côté qu'elle vienne », et va même jusqu'à dire qu'un tel essai rendrait toute collaboration impossible. Voilà de quoi rassurer ceux qui craignaient — pas toujours sérieusement d'ailleurs — une simple substitution de l'U. R. S. S. par les Etats-Unis d'Amé-

rique au tableau de commande syndical!

Le congrès syndical suisse fut le point culminant de notre activité en 1950. Il marqua l'accord des travailleurs avec le projet transitoire de réforme des finances fédérales 1951-1954, parce qu'il rendait plus sociaux les impôts et surtout maintenait l'impôt fédéral direct dit de défense nationale. Le congrès regretta la démobilisation prématurée du Service fédéral de contrôle des prix, déclina toute responsabilité dans les hausses survenues et réserva aux fédérations le droit d'exiger l'ajustement des salaires aux augmentations du coût de la vie. Il se prononça pour les projets distincts de lois fédérales d'assurance-chômage, du service de l'emploi et des contrats collectifs de travail et leur applicabilité générale, en spécifiant bien que cette dernière ne doit pas faire obstacle au développement ultérieur des contrats collectifs de travail. Se référant à un autre projet de loi sur le travail, le congrès réclama une durée du travail tenant compte du développement de la technique et de la rationalisation, une protection des jeunes gens qui ne soit pas inférieure à celles des conventions internationales, la participation des travailleurs à la gestion des fonds sociaux, une assurance-accidents obligatoire pour le commerce et l'artisanat offrant des prestations comparables à celles de la Caisse nationale pour les travailleurs industriels. Le congrès donna de plus mandat aux organes directeurs de l'Union syndicale de tout mettre en œuvre pour assurer la ratification du statut des transports par le peuple. Une autre résolution préconise la revision des dispositions de la loi fédérale d'assurance-vieillesse et survivants concernant les rentes transitoires et condamne toute tentative d'affaiblir la situation financière de l'A.V. S. en réduisant ses moyens à d'autres fins.

En cours d'exercice, il y eut quatre grandes consultations populaires, dont deux consacrées à la réforme des finances fédérales. Les citoyens ont suivi par deux fois les mots d'ordre du comité d'action de l'Union syndicale suisse, alors qu'il refusa pour les deux autres de suivre ceux de comités d'action mixtes dans lesquels l'U. S. S. était pourtant représentée. Comme cette constatation n'est pas nouvelle, il convient d'ajuster notre tir à l'avenir et de créer notre propre comité d'action quand l'enjeu est d'importance. Il est probable que nous éprouverons alors moins de déconvenues.

Comme nous venons de le voir, le congrès syndical d'octobre 1950 a établi notre programme de travail pour l'avenir. Voyons cependant encore de plus près quelques questions dignes d'un intérêt particulier. Le 25 février prochain, le peuple suisse aura à se prononcer sur le statut des transports automobiles. Ernest Koch, dans

le numéro de décembre de cette revue, a commenté fort objectivement le projet de loi et dit pour quelles raisons les travailleurs ont intérêt à le défendre: cette réglementation a l'avantage d'accorder au Conseil fédéral la possibilité d'approuver les tarifs établis par l'Association des entrepreneurs de transport automobile. Nous aurions préféré plutôt la possibilité de faire décréter ces tarifs d'application générale. Mais il a fallu compter avec ceux qui confondent trop souvent liberté et licence économique. Tout de même, l'approbation de la plus haute autorité du pays n'est pas à dédaigner. D'autant plus qu'elle est complétée par l'article 17, en vertu duquel force obligatoire pourra être donnée aux contrats collectifs de travail. L'arrêté autorise même le Conseil fédéral à déroger éventuellement à des prescriptions impératives de la législation pour déclarer d'applicabilité générale des dispositions contractuelles réglant la durée du travail et du repos, mais sans prétériter les conducteurs de véhicules automobiles. Cet arrêté joint donc les mérites divers d'assouplir la législation, d'assurer une protection sociale efficace des travailleurs sur la base de justes prix, de restreindre la ruineuse concurrence déloyale, d'assurer une sécurité plus grande de la circulation, tout en conduisant à une meilleure coordination des transports. On veut espérer que les travailleurs de l'industrie privée et des régies publiques iront tous aux urnes et secoueront les indifférents. Il s'agit, cette fois, de défendre les intérêts d'une catégorie de travailleurs dont la responsabilité est grande et la situation pas très enviable.

De l'issue de cette votation dépendra, dans une certaine mesure, le sort de l'arrêté fédéral relatif aux mesures propres à sauvegarder l'existence de l'industrie horlogère. Les partenaires contractuels se sont mis d'accord sur ce texte, l'Etat lui-même lui offre son sceau, ce qui signifie qu'il ne gênera en aucune façon les intérêts publics, mais le Vorort et l'Union suisse des associations patronales renâclent, à cause du « précédent ». Ceux qui vivent dans les régions horlogères connaissent d'autres précédents beaucoup plus inquiétants, où l'anarchie dans la plus importante de nos industries d'exportation condamna les ouvriers à d'interminables périodes de chômage, à la désespérance et beaucoup à la rancœur. Ce précédent est d'ailleurs déjà un état de fait, demandé à l'époque aussi bien par les industriels intéressés que par les travailleurs. Il a fait ses preuves, si bien que dans les pays où l'horlogerie constitue la principale ressource tout le monde est pour sa prorogation. Il est donc d'autant plus nécessaire de faire passer triomphalement le statut des transports automobiles pour dégager la voie à la réglementation horlogère.

D'autres votations fédérales sont encore prévues pour cette année. La revision constitutionnelle relative aux billets de banque, l'initiative de la Monnaie franche sur le pouvoir d'achat, une deuxième qui prétend soumettre les entreprises de droit public à l'impôt de défense nationale et celle du Parti du travail proposant la suppression de l'impôt fédéral sur le chiffre d'affaires sont encore à l'ordre

du jour. Elles vont au-devant d'un rejet à peu près certain.

Parmi les problèmes qui méritent d'être abordés une fois sérieusement, il y a celui des rapports contractuels que l'on cherche à opposer à la réglementation légale. On peut être partisan convaincu des contrats collectifs de travail sans contester pour autant la réglementation légale. De même, ceux qui jugent une législation pour la protection des travailleurs nécessaire ne sont pas forcément adversaires des contrats collectifs de travail.

Tout est affaire de mesure. Certaines communautés contractuelles de fait, dans l'imprimerie, le bâtiment et la métallurgie, ont déjà envisagé le problème, mais sans le résoudre définitivement. Les deux plus engagées entendent se concerter entre associations patronales et ouvrières quand le législateur cantonal empiète trop sur les rapports du travail, afin d'arrêter leur attitude, tandis que la troisième envisage simplement de donner la priorité à la législation sur le contrat quand les normes sont différentes. Il faut convenir honnêtement qu'il peut y avoir de sérieux inconvénients non seulement pour les communautés contractuelles, mais aussi pour les membres, quand les diverses législations cantonales aboutissent à une invraisemblable mosaïque. Le temps n'est pas si éloigné où l'on connaissait autant d'ordonnances d'exécution concernant l'allocation de subventions pour l'assurance-chômage qu'il y avait de cantons en Suisse. A cette époque, la fonction de caissier d'une caisse de chômage n'était pas très enviée, sans qu'il en résulte de bénéfices appréciables pour les assurés. Les caisses d'allocations familiales professionnelles connurent des tribulations analogues quand chaque canton prétendit légiférer à sa manière. Pour un avantage de la loi, des syndiqués en perdirent plusieurs de la caisse. Malheureusement, des syndicalistes participèrent trop précipitamment dans certains cantons à une extraordinaire surenchère, ce qui engagea certaines caisses à se faire hara-kiri sans profit pour les travailleurs intéressés. Il est évidemment difficile d'éviter complètement des inconvénients de cette nature. Mais il devrait du moins être possible de les atténuer en limitant, par exemple, la législation cantonale à des normes minima plutôt qu'à un échelonnement. L'an passé, une réunion des représentants des fédérations avait été convoquée pour discuter ce problème. Elle dut être renvoyée. Cette année laissera peut-être assez de loisirs pour que la question puisse être débattue sérieusement.

En début d'année, plutôt que de prendre soi-même de bonnes résolutions, on préfère naturellement engager les autres à le faire. C'est pourquoi, joignant notre voix à celle de nombreux confrères syndicalistes, nous inviterons les patrons à envisager de façon plus conciliante et plus élevée la question des rapports du travail. Puisqu'ils affirment à tout propos la politique des contrats collectifs de travail préférable à la législation rigide de droit public, qu'ils ne découragent pas les fédérations syndicales ouvrières disposées à avancer résolument dans cette voie. Que leurs associations ne refusent pas de discuter de revendications soi-disant inacceptables, car c'est en définitive une dérobade devant leurs propres responsabilités. Une telle attitude manque de virilité et peut entraîner des conséquences dont les employeurs seront les premiers à souffrir. Ne pas craindre les discussions, mêmes ardues, est un signe d'intelligence, d'audace et de force. On ne voit pas pourquoi les patrons seraient dépourvus de ces qualités éminemment suisses, dit-on! Si ces messieurs voulaient même discuter une fois, dans un esprit positif, des moyens d'arriver à des communautés professionnelles dans lesquelles les ouvriers ne se sentent pas seulement tolérés mais associés, ils contribueraient à nous rapprocher d'un moyen terme acceptable entre l'économie conduite qu'ils réprouvent et le libéralisme économique intégral révolu. Ils se retranchent derrière le fait que nos idées ne sont pas très claires, paraît-il, que nous ne savons pas très bien nous-mêmes ce que nous voulons et que nous sommes divisés quant à l'utilité d'une telle réforme! Peut-être bien. La clarté est un don de nature et il se peut que nous n'ayons pas été présents à la distribution. Mais il est impossible que MM. les employeurs ne saisissent pas nos aspirations profondes, même si elles sont mal formulées. Alors qu'ils nous aident à voir clair en nousmêmes et s'efforcent loyalement de rechercher des ententes indispensables en démocratie.

Cette suggestion présentée, nous serons plus à l'aise pour demander à nos amis qu'ils renoncent à la fausse conception d'une opposition irrémédiable entre les intérêts des travailleurs et des employeurs. En fait, les uns et les autres ont le même intérêt fondamental à la prospérité du métier. La divergence débute avec la répartition des fruits du travail et le manque de sécurité de l'emploi pour les salariés. Si certains des nôtres voulaient bien renoncer aussi à certaine terminologie un peu démodée, qui va de l'« infâme réactionnaire » à l'« exploitation du prolétariat », en passant par « agent des trusts », « profiteurs du régime », les relations réciproques y gagneraient. Même s'il y a un peu de tout cela, il faut convenir que le préambule est fort mauvais quand on prétend traiter ensuite avec « MM. les employeurs ». Comme le dit avec pas mal de raison Lincoln Evans dans le Bulletin de la Fédération internationale des ouvriers sur métaux, numéro de décembre 1950, il y a de l'abus à tant parler de l'« ignominie des profits » quand « le désir de réaliser un bénéfice constitue, qu'il nous plaise ou non, un stimulant par excellence pour accroître la productivité », de laquelle dépend indiscutablement la rémunération des travailleurs. Au moment où s'ébauchait la campagne en faveur du statut des fonctionnaires de la Confédération, le jovial Pfister Kari est venu dire: « Nous devons tout de même travailler ensemble, alors à quoi bon se quereller? » L'expérience prouve qu'il est possible de défendre, même âprement, ses intérêts sans se traiter pourtant en ennemis irréconciliables.

En cette période tourmentée, l'action de la bonne volonté aurait plus que jamais sa raison d'être. Mais il faut qu'elle soit réciproque. Alors la communauté se renforce et chacun en tire profit. Que les patrons y songent avant qu'il soit trop tard: Une sage évolution rend les révolutions superflues!

Agriculture et industrie

Sous les auspices du Centre suisse d'étude et d'information, un grand débat s'est déroulé à Macolin les 4 et 5 novembre dernier sur le sujet suivant: « L'agriculture et l'industrie dans l'économie nationale. Peut-on concilier les intérêts en présence? » — Il n'est pas trop tard pour évoquer brièvement ces travaux fructueux. Mais il est nécessaire de rappeler auparavant que le centre reprit en 1945 la succession d'Armée et Foyer. Son objectif est d'informer l'opinion publique des grands problèmes nationaux et de jeter des ponts entre les différents cercles économiques. La forte participation aux rencontres successives qui se déroulèrent à Macolin témoigne d'une sympathie certaine de personnalités fort diverses pour des objectifs aussi élevés.

MM. André Borel, sous-directeur de l'Union suisse des paysans, Charles Aubert, directeur de la Chambre de commerce de Genève, Jean Möri, secrétaire de l'Union syndicale suisse, et Mme A. Jeannet, membre du comité suisse de l'UNESCO, introduisirent le débat. Puis l'auditoire fut réparti dans de nombreuses commissions chargées de présenter des suggestions. Ce n'est pas le moindre attrait des rencontres suisses de mettre chacun au travail, ce qui aboutit à une émulation réjouissante. La direction du Centre suisse d'étude et d'information, en collaboration avec les orateurs, s'efforça ensuite de tirer la synthèse de ces suggestions, sous forme de conclusions publiques soumises encore une fois en séance plénière.

Nous reproduisons ci-dessous le texte intégral de ces conclusions. Certains lecteurs estimeront peut-être qu'une partie des principes généraux énoncés constitue autant de truismes. Nous répondrons qu'il est heureux qu'un collège d'hommes de bonne volonté s'efforce de rappeler de tels principes, même s'ils n'apprennent rien de nouveau. Ils valent, d'une part, par leur assemblage, mais aussi pour la somme de concessions réciproques que les uns et les autres durent consentir pour aboutir à un tel compromis, il faut bien les appré-